

Règlement de la Halte-Jeux Balex'Air

1. Conditions d'accueil

« La Halte-Jeux Balex'air » est accessible aux enfants dès 2 ans et jusqu'à 10 ans (jour anniversaire). Les jours et heures d'ouverture sont les suivants :

- Lundi, Mardi, Mercredi : 09h30 à 19h00
- Jeudi, Vendredi : 09h30 à 19h30
- Samedi : 09h00 à 18h00

En cas de forte affluence, les collaboratrices-teurs de la Halte-Jeux se réservent le droit de limiter momentanément l'accès pour des raisons d'accueil, de sécurité et de mesures sanitaires en vigueur.

Le respect des consignes et un comportement adapté dans la Halte-Jeux sont nécessaires pour préserver un cadre de vie propre et sécurisant. En cas de non-respect de ces points, les collaboratrices-teurs prendront les mesures adéquates pour préserver le bien-être et la sécurité des enfants et du personnel.

Il est demandé aux parents de ne pas amener leur enfant s'il est malade (fièvre, état grippal, gastro-entérite...). Toute information nécessaire à la prise en charge de l'enfant doit être signalée à l'enregistrement. Les collaboratrices-teurs ne sont pas habilités à administrer un quelconque traitement médical (ventolin...).

Tout enfant peut être admis à la Halte-Jeux. Cependant, sa conception ne permet pas l'accueil d'enfant nécessitant des besoins d'accompagnement spécifiques. Néanmoins, chaque demande peut être étudiée.

Dernière entrée 30 minutes maximum avant l'horaire de fermeture.

2. Organisation et surveillance

Le tarif est de CHF 6.- pour la première heure puis de CHF 1.50.- par ¼ d'heure. Toute tranche horaire entamée est due entièrement. La durée maximale de présence d'un enfant est de :

- 3 heures consécutives le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- 2 heures consécutives le mercredi et le samedi
- excepté, sur présentation d'un billet de cinéma Pathé Balexert, aux mêmes horaires, et selon affluence, du lundi au dimanche.

Dans le vestiaire, l'enfant est sous la surveillance et la responsabilité du parent.

La direction décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte d'objet déposé. Pour des raisons de sécurité, les poussettes ne doivent être entreposées ni dans le vestiaire, ni dans le couloir extérieur.

En cas de retard lors du retrait de l'enfant, au-delà des trois heures autorisées, ou au-delà des horaires d'ouverture de la Halte-Jeux, une pénalité de CHF 10.- sera appliquée.

3. Modalités de garde

Lors de l'inscription, le parent doit fournir aux collaboratrices-teurs de la Halte-Jeux les informations nécessaires à l'enregistrement de l'enfant. Il doit justifier son identité lors de l'arrivée ainsi que du retrait de l'enfant (pièces d'identité officielles du parent et de l'enfant).

Par sa signature apposée sur la fiche d'enregistrement, le parent déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions. Le règlement est disponible en 4 langues : français, allemand, italien et anglais.

Un ticket d'inscription sera remis au parent indiquant l'identité de l'enfant, son heure d'arrivée et la durée maximale de garde de l'enfant.

Le ticket d'inscription sera exigé en plus de la pièce d'identité officielle pour le retrait de l'enfant.

Si une tierce personne vient récupérer l'enfant, le parent indiquera, à l'enregistrement, les coordonnées (nom, prénom et numéro de téléphone) de cette personne. La tierce personne devra également justifier son identité lors du retrait de l'enfant avec une pièce d'identité officielle.

Lorsqu'un ticket d'inscription est perdu, pour le retrait de l'enfant, une procédure est réalisée avec un cadre et si nécessaire la présence d'un Securitas.

Le parent s'engage à rester dans l'enceinte du centre commercial et doit être atteignable et disponible à tout moment. En cas d'appel, il doit se présenter dans les 10 minutes suivant l'appel, sous peine d'exclusion de la Halte-Jeux pour une durée de 1 mois minimum.

La Halte-Jeux se réserve le droit d'effectuer des contrôles de manière aléatoire et régulière de votre présence et disponibilité à tout moment.

La Halte-Jeux se réserve le droit de faire appel aux forces de police pour la prise en charge de l'enfant si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Le parent est injoignable ou a avec certitude quitté le centre commercial et;
- Le délai de présence de l'enfant est dépassé et;
- Le comportement de l'enfant est contraire au bien-être ou à la sécurité des autres enfants et du personnel.

Les aliments ainsi que les chewing-gums, bonbons, boissons et effets personnels, à l'exception d'un « doudou » ne sont pas autorisés dans la Halte-Jeux. De l'eau est disponible à discrétion des enfants.

4. Comportement - Attitude – Respect

Toute personne qui fréquente la Halte-Jeux se doit d'avoir une attitude respectueuse envers le personnel ainsi que le matériel mis à disposition (locaux, mobilier).

L'accès à la Halte jeux doit être un plaisir pour les enfants. Le personnel de la Halte-jeux se réserve ainsi le droit de refuser l'accès à un enfant si celui-ci exprime avec une insistance répétée son refus d'y être gardé ou que le parent semble distinctement agir à l'encontre de la volonté de l'enfant.

En cas de dégradation ou du non-respect du règlement, la direction du centre se réserve le droit d'exclure l'accès à la Halte-Jeux jusqu'à 3 mois consécutifs.

5. Responsabilités et urgence

Tout enfant accédant à la Halte-Jeux doit être assuré contre les accidents et au bénéfice d'une assurance responsabilité civile.

La responsabilité des parents est engagée lors d'un préjudice matériel et/ou corporel causé à d'autres personnes, aux biens et/ou aux collaboratrices-teurs de la Halte-Jeux. En cas d'urgence, si le parent est injoignable, les collaboratrices-teurs de la Halte-Jeux prendront toutes les mesures nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

6. Évacuation

En cas d'évacuation, les collaboratrices-teurs de la Halte-Jeux accompagneront les enfants dans une zone protégée à l'extérieur du centre commercial.

7. Protections des données

Il est interdit de prendre des photos ou de filmer les enfants dans l'enceinte de la Halte-Jeux.

La Halte-Jeux respecte la législation en vigueur en matière de traitement des données à caractère personnel. Ces données sont traitées en toute confidentialité, ne sont pas transmises à des tiers et sont détruites après 3 mois à compter de la dernière garde de l'enfant. Seuls les collaborateurs ou les ayants droits traiteront les données pendant le temps imparti. Toute demande d'information sur les données personnelles (suppression, demande d'information sur les données stockées, etc.), peut être adressée à la Halte-Jeux ou à l'adresse e-mail : m-infoline@migros.ch.

Dernière mise à jour : Octobre 2024

Rules of the Halte-Jeux Balex'Air

1. Reception conditions

"La Halte-Jeux Balex'air" is accessible to children from 2 years old to 10 years old (birthday).

The opening days and hours are as follows:

- Monday, Tuesday, Wednesday: 9:30 a.m. to 7:00 p.m.

- Thursday, Friday: 9:30 a.m. to 7:30 p.m.

- Saturday: 9:00 a.m. to 6:00 p.m.

In the event of high attendance, Halte-Jeux employees reserve the right to temporarily limit access for reasons of reception, security and health measures in force.

Compliance with instructions and appropriate behavior in the Games Center are necessary to preserve a clean and safe living environment. In the event of non-compliance with these points, employees will take appropriate measures to preserve the well-being and safety of children and staff.

Parents are asked not to bring their child if they are sick (fever, flu, gastroenteritis, etc.). Any information necessary for the care of the child must be reported at check-in. Employees are not authorized to administer any medical treatment (ventolin, etc.).

Any child can be admitted to the Halte-Jeux. However, its design does not allow the reception of children requiring specific support needs. However, each request can be studied.

Last entry 30 minutes maximum before closing time.

2. Organization and supervision

The price is CHF 6.- for the first hour then CHF 1.50.- per ¼ hour. Any time slot started is due in full. The maximum duration of presence of a child is:

- 3 consecutive hours on Monday, Tuesday, Thursday and Friday

- 2 consecutive hours on Wednesday and Saturday

- except, on presentation of a Pathé Balexert cinema ticket, at the same times, and depending on attendance, from Monday to Sunday.

In the locker room, the child is under the supervision and responsibility of the parent.

The management declines all responsibility in the event of theft, damage or loss of items deposited. For safety reasons, strollers should not be stored in the locker room or in the exterior corridor.

In the event of a delay in collecting the child, beyond the three authorized hours, or beyond the opening hours of the Halte-Jeux, a penalty of CHF 10.- will be applied.

3. Custody arrangements

When registering, the parent must provide Halte-Jeux employees with the information necessary for the child's registration. He must prove his identity upon arrival as well as upon withdrawal of the child (official identity documents of the parent and the child).

By signing the registration form, the parent declares having read the regulations and accepts their conditions. The regulations are available in 4 languages: French, German, Italian and English.

A registration ticket will be given to the parent indicating the identity of the child, their arrival time and the maximum duration of custody of the child.

The registration ticket will be required in addition to the official identity document for the child to be collected.

If a third person comes to pick up the child, the parent will indicate, at check-in, the contact details (last name, first name and telephone number) of this person. The third party must also prove their identity when collecting the child with an official identity document.

When a registration ticket is lost, for the removal of the child, a procedure is carried out with a manager and if necessary the presence of a Securitas.

The parent undertakes to remain within the shopping center and must be reachable and available at all times. In the event of a call, he must appear within 10 minutes of the call, under penalty of exclusion from the Halte-Jeux for a minimum period of 1 month. La Halte-Jeux reserves the right to carry out random and regular checks of your presence and availability at any time.

La Halte-Jeux reserves the right to call on the police to take care of the child if the following cumulative conditions are met:

- The parent is unreachable or has definitely left the shopping center and;

- The child's attendance period has expired and;

- The child's behavior is contrary to the well-being or safety of other children and staff.

Food as well as chewing gum, candy, drinks and personal effects, with the exception of a "soft toy" are not allowed in the Halte-Jeux. Water is available at the children's discretion.

4. Behavior – Attitude – Respect

Anyone who visits the Halte-Jeux must have a respectful attitude towards the staff as well as the equipment made available (premises, furniture).

Access to the play center should be a pleasure for children. Halte-Jeux staff therefore reserves the right to refuse access to a child if the child repeatedly insists that they refuse to be kept there or if the parent clearly appears to be acting against the wishes of the child. of the child.

In the event of damage or non-compliance with the regulations, the center management reserves the right to exclude access to the Halte-Jeux for up to 3 consecutive months.

5. Responsibilities and urgency

Any child accessing the Halte-Jeux must be insured against accidents and benefit from civil liability insurance.

Parents are held liable for material and/or bodily harm caused to other people, property and/or Halte-Jeux employees. In the event of an emergency, if the parent cannot be reached, Halte-Jeux employees will take all necessary measures to take care of the child.

6. Evacuation

In the event of an evacuation, Halte-Jeux employees will accompany the children to a protected area outside the shopping center.

7. Data protections

It is prohibited to take photos or film children within the Halte-Jeux grounds.

La Halte-Jeux complies with current legislation regarding the processing of personal data. This data is treated confidentially, is not transmitted to third parties and is destroyed after 3 months from the child's last custody. Only collaborators or rights holders will process the data during the allotted time. Any request for information on personal data (deletion, request for information on stored data, etc.), can be addressed to Halte-Jeux or to the e-mail address: m-infoline@migros.ch.

Last updated: October 2024